

*Article 43 du Règlement*

Ce qui se passe en Pologne et à proximité de ce pays depuis quelques mois préoccupe beaucoup le gouvernement du Canada. La situation inquiète évidemment les Canadiens aussi. En réalité, bien des Canadiens, et pas seulement des Canadiens d'origine polonaise, appuient les Polonais; c'est ce qui se passe généralement dans notre pays. Bien des Canadiens ont donné des denrées alimentaires et de l'argent pour que des produits alimentaires et des médicaments soient envoyés en Pologne. Le gouvernement du Canada apporte également sa quote-part et il vient d'annoncer au Congrès polonais du Canada qu'il offrirait \$100,000 pour l'achat de produits alimentaires et de médicaments ainsi que d'autres denrées utiles pour les Polonais.

Il est évident que les dons de ce genre sont distribués en Pologne par des organismes non gouvernementaux, mais, d'une manière générale, le gouvernement du Canada doit traiter avec le gouvernement de la Pologne; par conséquent, la majeure partie des produits destinés aux Polonais ont été envoyés par l'intermédiaire du gouvernement polonais. C'est en réalité le Canada qui a donné le plus à la Pologne par rapport à sa population. Nous avons surtout aidé la Pologne en lui vendant des céréales à prix réduit.

Le 29 octobre, le Canada a annoncé qu'il offrirait 500 millions de dollars de plus sous forme de garanties de crédit pour permettre à la Pologne de continuer à importer la quantité de grain prévue dans notre entente bilatérale qui expire en décembre 1982, c'est-à-dire de 1 à 1.5 million de tonnes en tout. Les crédits pour les denrées alimentaires accordés par d'autres pays comme les États-Unis prennent fin à la fin de l'année, tandis que les nôtres sont valables jusqu'à l'année prochaine. Nous avons déjà honoré une partie des modalités de ce contrat puisque nous avons expédié environ un tiers du grain en question. Nous comptons continuer à aider les Polonais de cette façon.

Les banques canadiennes également se sont montrées accommodantes à l'égard de la Pologne ces dernières années. De concert avec d'autres banques, elles négocient avec la Pologne le rééchelonnement des paiements pour 1981.

Je crois savoir que ces négociations ne sont pas terminées, et nous ne pouvons pas encore prévoir quels en seront les résultats. Nous en aurons sûrement d'autres nouvelles d'ici quelques semaines. Je répète ce que j'ai dit à la Chambre il y a quelques jours; nous n'avons aucunement l'intention de suspendre l'aide que nous accordons à la Pologne.

**Des voix:** Bravo!

**M. MacGuigan:** Il se peut que d'autres États aient une politique différente, dont ils ont peut-être décidé de suspendre l'application, mais nous ne voulons pas, pour notre part, faire de tort aux Polonais, en cette heure sombre qu'ils traversent, en suspendant nos expéditions de céréales. Une telle mesure, à notre avis, ne serait aucunement dans leur intérêt.

La résolution, si je l'ai bien comprise, nous demande d'intensifier nos efforts, nonobstant le fait que le Canada ait déjà fourni le montant d'aide par habitant le plus élevé du monde.

**Des voix:** Règlement.

**M. MacGuigan:** Je signale qu'il nous serait impossible de garantir l'acheminement de notre aide par le biais d'organismes non gouvernementaux, comme le demande le motionnaire...

**M. Nielsen:** Étouffez la motion!

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie. Comme il est maintenant 2 h 15, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations pour passer aux questions orales.

**Une voix:** Aux voix!

**M. Nielsen:** Madame le Président, il y a consentement, j'en suis sûr, pour que la motion soit mise aux voix.

**Mme le Président:** Les questions orales.

**Des voix:** Quelle honte!

• (1415)

**M. Clark:** Madame le Président, en tant que dirigeant à la Chambre et avec, je crois, l'assentiment du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan), je demande à Votre Honneur de prolonger la période des recours à l'article 43 du Règlement juste le temps voulu pour qu'un vote ait lieu.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Je ne peux faire cela qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Mme le Président:** Non. Questions orales.

**M. Clark:** Madame le Président, je regrette vivement que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait dit non lorsque vous avez demandé le consentement unanime.

**Mme le Président:** A l'ordre. C'est maintenant la période des questions orales. Le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) doit certes s'en rendre compte.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—LA SÉCURITÉ DES RESSORTISSANTS CANADIENS

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a refusé le consentement unanime pour une motion qui aurait permis à toute la Chambre de se prononcer officiellement sur une situation qui inquiète vivement tous les Canadiens, moi-même et, j'en suis convaincu, tous les députés de ce côté-ci de la Chambre.